

## 2020-21 : une année de casse de l'école



## Préparons une rentrée offensive !

### Dans ce numéro

- ↻ Après le 1<sup>er</sup> mai – p. 2 ↻ Division des Examens – page 3 ↻ Contrôle continu – page 4
- ↻ Epreuves d'examen dans les établissements privés – page 5 ↻ Bac pro – page 5
- ↻ LP : pour un plan d'urgence – page 6 ↻ Droit à la déconnexion – pages 7 ↻ Autotest et coups de com' – page 7 ↻ Assurance chômage – page 8 ↻ Égalité hommes-femmes – page 8 ↻ Éducation Prioritaire – page 10 ↻ Dialogue social dans l'académie – page 10 ↻ CAPA – page 11 ↻ Mayenne : plan de formation – page 12 ↻ Congrès de la CGT Educ' Vendée – page 12 ↻ Nantes : ségrégation scolaire – page 15
- ↻ Mayenne : suppression d'un poste d'infirmière scolaire – page 14 ↻ Maine-et-Loire : Grève du 25 mai – page 15 ↻ Sarthe : Etats généraux des migrations – page 15 ↻ AESH : Mobilisation – page 16
- ↻ AESH : vos droits – page 17 ↻ Le Mans : autoritarisme au lycée Touchard-Washington – page 18
- ↻ AG de la Ferc Sup Nantes – page 19 ↻ Pour nous contacter – page 20

# Du pognon pour l'Education !



L'Education nationale n'est pas la priorité du gouvernement. On le savait déjà mais les résultats du Grenelle de l'Education viennent de le confirmer. La principale attente des personnels était que la reconnaissance des efforts quotidien pour maintenir un service public d'Education se traduise par une revalorisation salariale conséquente.

Le Ministre est quant à lui particulièrement inconséquent puisqu'il se contente de saupoudrer des primes au lieu de la nécessaire augmentation du point d'indice et la revalorisation des grilles de rémunération qui seraient bénéfiques à tous les personnels. Entre la prime informatique qui exclut les documentalistes et nombre d'enseignant·es contractuel·es, la prime d'attractivité qui se résume à 30 à 60 euros bruts pour les échelons les plus bas, il y a de quoi être en colère !

## Des métiers oubliés

Rajoutons à cela que les personnels AED, AESH, AEMS (Agents Equipes Mobiles de sécurité), administratif·es, techniques, santé, sociaux ne sont même pas concerné·es par ces « mesurettes ». Ces métiers doivent être suffisamment attractifs aux yeux du Ministre. Pourtant les AESH qui se mobilisent depuis plusieurs mois partout en France disent le contraire. Pour les contractuel·es enseignant·es, la prime de précarité met un temps inouï à se mettre en place et elle ne compensera ni la suppression des indemnités de vacances, ni le blocage des rémunérations. Mieux encore, dans le privé comme dans le public, l'Académie de Nantes bloque sciemment nombre de demandes de remplacements pour faire des économies de postes.

Du côté des jeunes et des élèves, Parcoursup est une fois de plus un parcours du combattant·e où nombre d'élèves vont rester sur le carreau ou obtenir une filière qu'ils·elles n'auront pas désiré. Voilà bien de quoi offrir des perspectives positives pour la jeunesse et notamment la plus précaire et la plus défavorisée.

## Les personnels paient physiquement et psychiquement le « quoi qu'il en coûte ». Il faut que cela cesse !

Résultat de cette politique de destruction massive, combinée à une année de travail dans des conditions ultra-dégradées, certain·es collègue·es sont marqué·es. D'autres relèvent la tête veulent faire entendre leurs revendications. Mais toutes et tous, nous faisons face avec nos moyens et notre conscience professionnelle, celle qui permet encore de faire tourner une machine à bout de souffle.

## Ce désir de bien faire quoi qu'il nous en coûte, cela peut nous perdre si nous ne nous faisons pas respecter.

Car à un moment cela va craquer, et si cela craque, il faut que cela soit autour de nos revendications, d'une façon combative, pour gagner le respect face aux petits et grands chefs formés à diriger ce bateau-ivre en se moquant ouvertement de l'équipage. C'est à nous de convaincre nos collègues qu'il faut arrêter de baisser la tête que l'on a toutes droit au respect, à des conditions de travail et une rémunération décente.

Sur le plan interprofessionnel, le quoi qu'il en coûte a bien profité à nombre de grandes entreprises. En revanche, la note, c'est bien aux salarié·es et retraité·es que le gouvernement et le patronat comptent la présenter. Ainsi, plusieurs sirènes gouvernementales chantent la nécessité de remettre en route la réforme des retraites. Faire travailler plus et précariser plus. C'est le même credo du monde d'avant qui reprend. A cela, il faudra que nous opposions partout nos revendications pour préparer une rentrée sociale la plus intense possible : pour l'augmentation des grilles salariales, pour des créations de postes dans tous les secteurs, pour améliorer la reconnaissance de nos statuts et de nos métiers.

Bertrand Colas, Karine Perraud et Hervé Guichard  
co-secrétaires URSEN Nantes



# Après le 1er mai et les attaques contre la CGT

## Défendre et renforcer le syndicalisme ouvrier



Lors des manifestations du 1er mai, les militant·es de la CGT ont été pris à partie de façon parfois très violente dans plusieurs villes notamment à Paris, Lyon et Nantes.

L'origine politique de ceux qui s'en sont pris à notre syndicat est plutôt confuse, voire multiple mais elle a une symbolique nauséabonde car la CGT représente le syndicalisme de lutte de classes.. On a ainsi parlé, au vu des images, de quelques manifestant·es issu·es des gilets jaunes, d'autonomes, de militant·es d'extrême droite, et tout cela bien souvent déguisés en K-way noir.

Ce comportement a choqué bien des travailleurs et travailleuses sur nos lieux de travail et interpellé notre syndicat à tous les niveaux de direction. Il nécessite également un débat dans nos syndicats. Que cherchent ces individus en s'attaquant à la CGT et comment la CGT doit elle répondre à ces attaques ?

Dans le 44, une réunion à l'initiative de l'UD-CGT a permis à de nombreux représentant·es de syndicats ou d'UL de partager des constats et de donner des avis sur la situation.

### Protéger les manifestant·es et la CGT : Pourquoi faire ?

Il est ressorti notamment qu'il fallait trouver un moyen tout d'abord de protéger les manifestant·es qui viennent parfois en famille. Rien n'est pire que de voir des camarades ou collègues refuser de se déplacer par peur de prendre des coups ou d'être systématiquement nassé·es et arrosé·es de lacrymos.

Pour ce faire, la question d'une ALS (service d'ordre) destinée à sécuriser le cortège de la CGT et se prémunir d'éventuelles attaques (d'où qu'elles proviennent) était partagée. Un tel service d'ordre est politique : ce n'est pas une équipe de « gros bras » mais des militants et militantes formé·es, chaque syndicat donnant selon ses forces au SO de l'interpro un nombre de camarades, postés en amont, sur les côtés ou en queue de cortège pour assurer que celui-ci circule dans les conditions optimales en protégeant aussi d'éventuelles intrusions de voitures dans les cortèges aux croisements de route.



### Radicalisation, balade en ville ou organisation des travailleur·euses ?

Si plusieurs camarades ont justement exprimé le fait qu'il ne fallait pas se tromper d'ennemis (cf. dénonciation régulière de la part de la CGT des actes de violences policière en augmentation depuis les lois Travail) , il n'était pas non plus question de tomber dans l'angélisme à l'égard de groupes à l'origine politique bien floue dont le seul fait d'armes consiste à casser aveuglément des vitrines et par effet de bord effrayer des salarié·es travaillant derrière, et balancer divers objets sur les cordons de policiers.

D'un autre côté, et c'est le fond du problème, l'absence de cortèges revendicatifs avec banderoles, slogans aptes à montrer à toutes et tous que la manifestation est militante et non une simple balade en ville et qu'elle exprime la légitime colère du monde du travail tend à attirer vers le « cortège de tête » des manifestant·es en quête de radicalisation. Que leur colère à l'égard de la société soit légitime, personne n'en doute, reste à savoir comment transformer cette colère pour renverser le système et créer une autre société économiquement et écologiquement plus juste.

A chaque structure syndicale de s'interroger en s'adressant à ses syndiqué·es pour construire des cortèges revendicatifs. A chaque structure (UD, UL, syndicat, section) de s'interroger sur les suites à donner à une manifestation pour que chacun ne rentre pas chez soi sans perspectives (assemblée générale d'entreprise ou de manifestation pour décider des suites à donner à la lutte, événement festif, réunion des syndiqué·es pour un débat, une projection de film, activité fabrique de banderole, tractage, slogans ...)

Ce double objectif permettrait de démontrer aux yeux de toutes et tous à la fois la colère du monde du travail et éviter que les médias ne diffusent systématiquement les images de casse pour véhiculer un climat de peur et permettre à Darmanin, Le Pen et consort de justifier le vote de toutes les lois les plus sécuritaires en prétendant que la réponse à tous les maux est le renforcement des forces de police et la répression judiciaire.

### La menace fasciste ou ambiance fascisante ?

Le balancier politique actuel ne plaide pas en faveur des idées défendues par la CGT en termes de droits des travailleur·euses, de partage des richesses produites, d'égalité femmes-hommes, de droits des travailleur·euses sans-papiers ou immigré·es.

C'est dans ce contexte que des militant·es d'extrême-droite ont leur rond de serviette sur les plateaux de télé

aux heures de grande écoute et que d'autres, dans l'ombre, cherchent à infiltrer des groupes disparates aux contours politiques flous. A Lyon, une librairie libertaire a été attaquée. A Nantes, la CGT a été taguée avec des inscriptions traitant la CGT de « collabos » et des dirigeant·es de la CGT ont été nommément mis en cause sur les réseaux sociaux. Il est utile que chaque syndiqué·e garde en tête que les choses ne tournent pas dans le bon sens si l'on ne défend pas autour de nous, sur nos lieux de travail, dans notre entourage, d'autres idées plus collectives et généreuses que celles véhiculées dans bien des médias et réseaux. Pour cela, il faut renforcer les structures collectives et les syndicats pour que le rapport de force penche en notre faveur.

### Face à la Violence, comment s'organiser ?

Dans la société capitaliste, la violence est présente partout : violence physique, psychologique, plans de licenciement, chômage, précarité, harcèlement, consumérisme agressif...

Dans le monde encore aujourd'hui, pour de nombreux travailleurs et travailleuses, contester, faire grève et manifester est violemment réprimé par le patronat ou l'État sur ordres de gouvernements autocratiques.

Quand les salarié·es occupent une usine, le gouvernement envoie les huissiers pour les condamner et les CRS pour les déloger parfois très violemment. A Fourmies en

1891, l'armée a tiré sur les manifestant·es en faisant 9 morts. A Nantes le 19 août 1955, un jeune maçon de 24 ans, Jean Rigollet, est mort sous les balles de la police lors d'une manifestation ouvrière.

Depuis cette date en Loire-Atlantique, les organisations syndicales ne déclarent jamais le parcours des manifestations en Préfecture.

Que les travailleurs et travailleuses s'organisent, élisent un comité de grève, se dotent de différents moyens pour défendre leur lutte ou protéger leurs actions est légitime et nécessaire. Ils sont acteurs de leur lutte et le patronat et le gouvernement en face ne font pas de cadeaux. C'est cela la lutte des classes.

C'est bien différent et beaucoup plus dur à construire qu'un affrontement anonyme et aveugle de simili guérilla urbaine qui ne construit aucunement le combat du mouvement ouvrier, mais contribue à détourner bien des travailleuses et travailleurs des organisations syndicales par simple amalgame et par ricochet cautionne les actions sécuritaires des gouvernements.

C'est de tout cela que les militant·es de la CGT doivent discuter dans leurs syndicats pour nous renforcer, faire connaître nos idées et ne pas nous faire voler nos combats légitimes.

CGT Educ'action 44

## À la Division des Examens, ça coince chez les personnels

La nouvelle année dans un contexte sanitaire dégradé aurait pu laisser supposer une préparation des examens et concours prenant appui sur l'expérience acquise en 2020. Les leçons n'ont pas été retenues par le Ministère et l'application des réformes n'associe surtout pas les agents du terrain. Depuis des mois, les collègues subissent donc les injonctions contradictoires, les approximations voire les silences d'une administration centrale qui craint les arbitrages officiels, clairs et définitifs. Cela génère une organisation dans l'urgence (difficulté de recrutement des enseignants, de trouver des centres d'épreuve etc.) alors qu'il y avait possibilité de s'appuyer sur ce qui avait été réalisé lors de la session 2020. Bien d'autres examens et concours partagent les conséquences similaires de ce genre d'erreurs.

Un Ministre qui n'écoute pas sa base

- Le Ministre de l'Éducation Nationale a créé cette année un "oral de rattrapage" au BTS (diplôme rattaché à l'enseignement supérieur) dont les modalités ne sont toujours pas connues début juin.
- Le baccalauréat général se déroule lors d'une session de réforme et de Covid, deux aspects qui n'ont pas plus été anticipés l'un que l'autre.

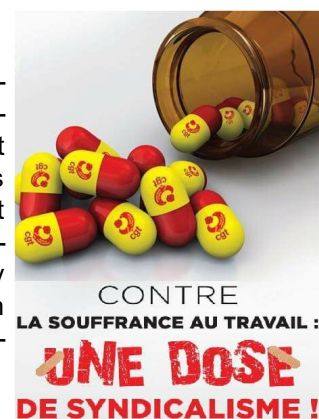
Travailler dans le flou, ne savoir que répondre aux usagers, aux établissements, aux enseignant·es est le quotidien des agents depuis maintenant plus d'un an. Aux périodes d'arrêt d'activités en l'attente de consignes se succèdent celles de l'emballement pour appliquer des directives prises au dernier moment. Aux réponses dilatoires que doivent répercuter les agents sur leurs interlocuteurs se succèdent les injonctions et le fait accompli d'une réglementation que les personnels doivent mettre en œuvre dans l'urgence.

Comme trop souvent, la continuité du service public ne tient qu'à l'engagement des agents agissant dans l'intérêt des usagers. C'est donc au prix de nombreuses heures supplémentaires qui se chiffrent en milliers, dépassant le cadre légal du travail que les examens et concours se déroulent dans l'académie de Nantes cette année.

Les personnels souffrent d'être soumis à des charges qui dépassent les limites physiques et psychologiques acceptables et certain·es collègues craquent et tombent en arrêt de travail.

Face à ce mépris institutionnel, la coupe a fini par déborder et la CGT Educ'Action a décidé d'initier un débrayage assorti d'une Assemblée Générale le 15 juin pour dire non à la dégradation des conditions de travail.

Pôle ATSS-TRF



## Bac général et technologique : les ravages du contrôle continu

L'année scolaire 2020-21 a été l'année de la mise en œuvre des pires formes d'évaluation : le contrôle continu et le « grand oral ».

### Contrôle continu : inégalités et tricheries

La réforme Blanquer prévoyait la mise en place d'un contrôle continu pour évaluer en partie les années de première et terminale. Avec la pandémie (bien que niée par le Ministère), le baccalauréat général et technologique est passé au « tout contrôle continu » pour l'évaluation des disciplines du tronc commun et des spécialités.

La CGT Educ'Action dénonce, depuis des années, le contrôle continu comme un facteur puissant d'inégalités. Les faits nous ont largement donnés raison !

Les écarts de moyennes entre établissements, entre classes à l'intérieur d'un établissement, entre les différentes spécialités sont criants. De plus, le contrôle continu incite des enseignant-es à ne pas attribuer à leurs élèves des moyennes trop basses (même si elles témoignent de leur niveau réel) et des établissements à tricher en demandant aux professeur-es des moyennes élevées.

Tout cela est renforcé par la mise en concurrence généralisée entre privé et public, entre les établissements publics et entre les disciplines et les spécialités. Chacun-e cherchant à attirer le plus d'élèves ou au moins à ne pas en perdre.

De leur côté, les élèves sont assez intelligent-es pour comprendre qu'ils peuvent utiliser le contrôle continu à leur compte. Combien d'élèves choisissent leurs évaluations pour ne faire que les plus simples ? Combien d'élèves ne se font pas évaluer au troisième trimestre car leurs moyennes aux deux premiers sont satisfaisantes ? Face à cela, qu'a prévu l'institution ? Rien... comme d'habitude !

### Qui contrôle qui ?

Le contrôle continu, mis en place dans des conditions exceptionnelles cette année (l'exception peut rapidement devenir la règle !), risque également de devenir un formidable outil de flicage.

Preuve en est lorsqu'on lit le guide ministériel « Évaluer dans le cadre du contrôle continu ». Il fixe le nombre et le type des travaux attendus pour chaque trimestre pour les disciplines du tronc commun et celles des spécialités : "Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu" avec au moins deux évaluations type EC.

L'objectif est d'évaluer sans cesse les élèves comme à l'examen alors que, par le passé, l'évaluation servait à pré-

parer l'examen terminal national en tenant compte de la diversité des classes et des élèves.

À cela s'ajoute le fait que ce guide ne peut que mettre beaucoup de collègues dans l'incapacité de répondre aux attentes car ils n'en ont pas matériellement les moyens. Par exemple, comment faire deux évaluations type EC de deux heures en histoire-géographie dans les séries technologiques alors que l'horaire hebdomadaire d'enseignement est de une heure trente ? Dans beaucoup d'établissements, les directions ne peuvent ou ne veulent organiser des temps d'examen blanc qui permettraient d'avoir deux heures consécutives. De plus, il est attendu douze heures d'évaluation type EC annuelle soit l'équivalent de huit semaines d'enseignement, soit 25 % des trente-deux semaines de cours en lycée.

Le guide témoigne bien de la philosophie de la réforme Blanquer – et des précédentes – et des volontés de déréglementation du lycée et de flicage des enseignant-es.

### Grand oral, grand n'importe quoi !

La principale « innovation » de la réforme reste en place malgré la pandémie : le Grand oral.

Il se prépare sans horaire dédié, sans temps de concertation (alors qu'il doit « croiser » deux spécialités) et sans réel cadre.

La grille d'évaluation est assez floue, redondante d'un item à l'autre et sans barème indicatif, pour que l'épreuve se transforme en un concours d'éloquence au rabais. Ce qui prime est la forme orale alors que la maîtrise des contenus disciplinaires est très (très) secondaire. Bien entendu, le réel lieu d'apprentissage pour cet oral est extra-scolaire : c'est dans les familles des classes moyennes et de la bourgeoisie que les élèves vont acquérir les « codes » attendus par l'institution. Cette épreuve ne peut que renforcer les inégalités (mais n'est-ce pas son but ?)

Enfin, ce Grand oral ne sert à strictement rien : il n'évalue que du vent et son contenu est indigne d'évaluer ce qu'ont pu apprendre les élèves dans leurs spécialités.

C'est un outil de communication stupide au service d'une réforme absurde !

L'évaluation est depuis longtemps considérée comme un outil de réforme. Notre hiérarchie sait que l'on prépare au mieux les élèves à l'examen et donc que le choix du mode d'évaluation influence les pratiques pédagogiques.

Cet élément de la réforme est moins voyant immédiatement que la mise en concurrence des disciplines ou les baisses d'horaires d'enseignement, mais il est tout aussi ravageur.

C'est une des multiples raisons de rejeter fermement la réforme Blanquer et de revendiquer :

- l'abandon des EC, du Grand oral et du contrôle continu et,
- le retour à un examen terminal, anonyme et national, préparé dans tous les lycées avec des moyens à la hauteur des besoins.

CGT Educ'Action 44

MACRON VEUT UN GRAND ORAL AU BAC



# Épreuves d'examen dans les établissements privés

Communiqué commun CGT Educ'action – SNEIP Cgt Enseignement privé

Ces derniers jours, la convocation d'élèves candidat.es au baccalauréat général dans des lycées privés sous contrat a suscité l'émotion de certaines associations ou syndicats.

La CGT Educ'action Nantes ne peut elle aussi que déplorer que le service public d'éducation soit aujourd'hui incapable d'accueillir l'ensemble de ses élèves dans ses établissements pour les examens. Cela témoigne de la profonde dégradation du service public, dégradation amplifiée par les gouvernements successifs et accélérée par l'actuel ministre.

Malgré cette situation anormale, il est aujourd'hui impossible de changer l'organisation du baccalauréat ou de tout autre examen. C'est non seulement irréaliste mais également irrespectueux et méprisant pour les personnels du Rectorat ou des établissements.

Depuis des mois, les personnels doivent travailler dans des conditions dégradées, sans compter leurs heures et au prix de leur santé mentale et physique. Ils et elles subissent la valse des ordres et contre-ordres du Ministère, sans parler des sorties médiatiques du Ministre Blanquer. Cela doit cesser instamment ! La CGT Educ'Action Nantes et le SNEIP soutiennent l'action des personnels de la Division des Examens qui se sont réunies en AG le mardi 15 juin.

Cependant, cette situation ne doit pas remettre en cause la liberté de conscience des candidat.es, d'autant plus que beaucoup sont mineur.es. Cela nécessite que, dans les lieux fréquentés par les élèves pendant la durée des épreuves, tous les signes religieux soient retirés ou cachés.

À l'heure où certains responsables politiques se présentent comme des chantres de la laïcité, il y a urgence que le Ministre et le Recteur exigent que les établissements privés respectent scrupuleusement la liberté de conscience des élèves et des personnels du public qui seront présents sur site, c'est-à-dire en faisant respecter la neutralité religieuse des centres d'examen.

**La CGT Educ'action Académie de Nantes et le SNEIP enseignement privé** réaffirment son attachement aux valeurs qui fondent son engagement syndical, les libertés individuelles, de conscience, d'expression et le principe de laïcité.

**La CGT Educ'action et le SNEIP CGT enseignement privé sous contrat avec l'Etat** rappellent leur revendication de nationalisation de l'enseignement privé assortie de la fonctionnarisation de tous les personnels sur place.

Nantes, le 16 juin 2021



## Les élèves de la **voie professionnelle** passent leur Bac aussi !

Cette année encore, les médias nationaux ne parlent que de l'épreuve de philosophie des élèves de la voie générale et technologique. Pourtant, environ un tiers des lycéen·nes ont déjà commencé leurs épreuves la veille. En effet, mercredi 16 juin, les candidat.es au Bac professionnel ont passé leur épreuve de lettres et d'histoire-géographie. Le silence sur ces épreuves est symptomatique de la place de la voie professionnelle dans le système éducatif français.

Derrière son slogan d'une voie professionnelle « d'excellence et d'avenir » Jean-Michel Blanquer poursuit, avec entêtement, le démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Son mépris s'est particulièrement manifesté par son manque de réactivité à nos demandes d'aménagements des programmes et des modalités d'examen pour les élèves de la voie pro particulièrement fragilisé·es par la crise sanitaire. Ces candidat.es de la voie professionnelle vont devoir passer toutes leurs épreuves ponctuelles comme une année « ordinaire ». Si toutes les copies seront corrigées, seules deux notes sur quatre seront prises en compte, traduisant le peu de considération du ministre pour les personnels.

La voie professionnelle accueille majoritairement des élèves fragiles, particulièrement touché·es par les conséquences de la crise sanitaire et sociale. La CGT Educ'action exige toujours un plan d'urgence pour l'École, notamment pour la voie professionnelle.

*Communiqué national de la CGT Educ'action, Montreuil, le 18 juin 2021*

# L'INTÉRÊT DE LA VOIE PRO ET DES PLP : LA CGT !

## Droit à la déconnexion dans l'Éducation Nationale, un droit à ne pas oublier et à revendiquer !

Depuis un an et la mise en place du télétravail, le pseudo- « télé-enseignement », l'imbrication du temps de travail et du temps personnel est devenu de plus en plus flou.

L'impréparation de notre Ministère et la mauvaise volonté de s'emparer de la question du télétravail dans l'Éducation nationale entraîne une invasion de plus en plus prégnante de l'activité professionnelle dans la vie privée des personnels.

Le constat est tel qu'aujourd'hui, un agent peut recevoir des mails du soir pour le lendemain, voire du matin même pour l'après-midi, des mails le week-end en raison d'une faible anticipation des échéances et du calendrier. Ces messages peuvent émaner des directions mais aussi des collègues soucieux·ses de bien faire, quand il ne s'agit pas d'élèves ou de parents paniqué·es par le manque d'informations ! Le développement de groupes de discussions sur des plates-formes non RGPD entre collègues d'une équipe, d'un service n'est pas sans poser problème en termes de confidentialité de données, de dilution d'informations pour des collègues qui ne seraient pas présent·es sur tels groupes whatsapp par exemple sans parler de débordements verbaux ou non professionnels possibles. La mise en place de réunions et formations en visio a également eu des conséquences sur le temps de travail des personnels en plus de la difficulté d'avoir des échanges de qualité. Certain·es chef·fes d'établissement ont demandé aux enseignant·es d'assurer le cours avant et après les horaires d'une formation en visio alors qu'en présentiel, les personnels sont absents pour la journée. Des collègues en arrêt de travail se connectent lors de réunions virtuelles. Tout cela, insidieusement, a des conséquences sur la santé des personnels car loin d'apporter une efficacité professionnelle à plus ou moins long terme, la surconnexion professionnelle accentue le surmenage et les pathologies mentales liées au travail.

Nous n'avons pas à nous habituer à cette invasion numérique qui, sous couvert de modernité et d'efficacité, empiète de plus en plus sur notre vie privée et culpabilise les personnels qui font le choix de ne pas être disponibles dans l'instant pour tout... et souvent pour rien. La (mauvaise) gestion de la crise sanitaire à tous les niveaux de hiérarchie ne doit pas être l'excuse pour dégrader nos conditions de travail.

La CGT Educ'action doit veiller à rappeler à toutes et tous que salarié·e ne veut pas dire corvéable à merci et disponible à volonté. Si le bon sens et le respect ne suffisent pas à faire cesser ces pratiques, nous devons revendiquer ce droit à la déconnexion.



Depuis le 1er janvier 2017, la loi travail oblige les entreprises à garantir un droit à la déconnexion à leurs salarié·es. Nous devons revendiquer l'application du droit à la déconnexion et la mise en place par l'administration de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale.

CGT Educ'Action 44

## Autotests et coups de com



Le recteur de l'Académie de Nantes a mené un joli coup de communication sur les autotests pratiqués dans les écoles et lycées de la Région. *Presse océan*, *Ouest France*, *Télé Nantes* ont en effet effectué des reportages au LP Arago de Nantes dans lesquels on a pu voir les 85 autotests effectués par les élèves du lycée. Les articles datent du Mercredi 19 mai, le lendemain de ladite opération. Un succès. Sauf que...

En réalité, la venue de M. Marois (Recteur) était prévue le lundi 10 mai, soit plus d'une semaine avant mais l'opération de communication a été stoppée au dernier moment. Les fameux autotests n'étaient pas arrivés. De plus, l'arrivée du Recteur le 18 mai a engendré un changement dans le protocole et un brassage supplémentaire dans le lycée. Entre opération promotionnelle et réalité du terrain, il faut choisir.

Le journal *Ouest-France* titrait le lendemain : « Au lycée Arago, les autotests, ça chatouille un peu ».

En termes de communication, ça gratouille beaucoup.

CGT Educ'action 44

## Réforme de l'assurance chômage

### Une nouvelle attaque contre les salarié-es les plus précaires

Le décret du 30 mars réformant les règles d'indemnisation de l'assurance chômage sont injustes socialement, violentes en termes de baisse drastique des allocations et particulièrement inadaptées à la situation économique et sociale du pays. Si ce décret devait s'appliquer, s'instaurerait alors une véritable loterie selon les alternances de périodes de travail et de chômage... et même selon le moment où le contrat débute !

En novembre, le Conseil d'État a déjà estimé que la précédente version de la réforme constituait une rupture d'égalité considérable.

Malgré les alertes des syndicats, le ministère du Travail ne veut rien entendre et est passé en force, afin de garder le même système avec de vagues aménagements. La ministre du travail prétend, pour justifier sa réforme, d'une part, que les effets absurdes sont ceux d'anciennes règles de l'assurance chômage et, d'autre part, que les syndicats seraient pour « l'hyperflexibilisation des contrats »... On croit rêver ! Avec les multiples alertes des organisations syndicales, la ministre a été avertie que changer une règle aussi fondamentale que celle du Salaire Journalier de Référence (SJR), aurait des conséquences en chaîne.

Quant à « l'hyperflexibilisation », rappelons la responsabilité de chacun : l'augmentation de la précarité, la multiplication des contrats à durée déterminée de plus en plus courts, y compris dans l'Éducation nationale, sont le fruit de la flexibilisation assumée des différents gouvernements. Nous avons combattu cette précarisation des droits, en luttant notamment contre la loi Travail sous Hollande et les ordonnances Macron dès le début de son quinquennat puis en dénonçant la loi de transformation de la Fonction publique dont l'un des axes est le recours accru à la contractualisation.

Toutes les études sérieuses, notamment celle publiée récemment par la DARES (direction de l'animation de la recherche, des études statistiques), montrent que les salarié-es subissent cette précarité et ne le choisissent aucunement. Aucun-e chômeur-euse n'a jamais retrouvé du travail parce qu'on lui a coupé les vivres !

Le Conseil d'État ne pourra que constater le non-sens d'une disposition qu'il a déjà censurée une première fois.

La CGT Educ'Action continuera à combattre son caractère injuste, en mobilisant fortement contre la réforme de l'assurance chômage et pour obtenir des droits à une protection sociale pour toutes et tous.

*Pôle Non titulaires CGT Educ'Action Nantes*

## L'égalité femmes-hommes pour l'émancipation de toutes et tous

### La lutte contre les dominations : une valeur fondatrice de la CGT



La CGT est née de la volonté des salarié-es de s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression sociale et à l'exploitation capitaliste. La première des oppressions étant le système patriarcal multiséculaire, fondé sur une domination des hommes sur les femmes, nous nous devons de continuer à combattre toutes ces formes de domination et d'exploitation, pour instaurer un monde plus juste et respectant l'égalité des droits, en adéquation avec les valeurs et les statuts de la CGT.

Les offensives des forces conservatrices rétrogrades, qu'elles soient religieuses, économiques, politiques, peuvent rapidement déboucher sur des retours en arrière et des reculs graves des droits des femmes.

La CGT Educ'Action est féministe, dans la logique fondatrice de lutte contre les dominations et les inégalités. Maintenant, la question à se poser est : comment être concrètement féministe ? L'actualité récente oblige la société à enfin entendre les paroles « libérées », à se questionner, à changer ! Pour y arriver il devient urgent de passer par un processus par lequel les hommes renoncent concrètement à la domination qu'ils exercent sur les femmes. Tout comme le combat pour l'égalité salariale, cette déconstruction des dominations sera bénéfique pour les femmes bien évidemment, mais aussi pour les hommes.

### Le rôle de l'éducation pour lutter contre les stéréotypes

Patriarcat et capitalisme se conjuguent et se complètent pour maintenir les femmes dans un système d'exploitation et d'oppression injuste et insupportable. De ce point de vue, l'École doit permettre d'identifier les discriminations et les stéréotypes sexistes et de genre pour les combattre, tant au niveau des personnels que des élèves. L'institution scolaire doit être intransigeante avec le harcèlement sexiste, les violences sexistes et doit systématiquement soutenir les victimes.

### Des outils syndicaux pour « Construire l'égalité à l'école pour gagner l'égalité au travail ».

La CGT Educ'Action s'engage pleinement à intégrer une dimension féministe dans ses actions, expressions militantes et plan de formations. Notre syndicat national propose d'ailleurs de nombreuses formations sur la question féministe : « Prévenir les violences faites aux femmes et aux élèves dans l'Éducation nationale » ; « Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'Éducation nationale », « Enseigner avec les pédagogies féministes et coopératives », « Être militante à la CGT Educ'Action ».

*CGT Educ'Action Nantes*



## Education prioritaire : Coup "d'éCLA"

**A**u mois de février, la direction du collège Félix Landreau à Angers annonce : " nous avons une excellente nouvelle : nous sommes éligibles à la mise en place des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) et nous allons avoir des moyens supplémentaires en raison des spécificités et des exigences de notre établissement ". Malheureusement le plaisir fut de courte durée ! Les moyens susceptibles d'être attribués seraient, s'ils sont votés au CA, des crédits pédagogiques, des fonds pour l'aide aux devoirs et des heures supplémentaires ! Aucune création de postes, aucun recrutement de personnels alors que l'épuisement et les mauvaises conditions de travail sont régulièrement signalés dans le Registre Santé et Sécurité au Travail ou dans les instances.

En fait, ce contrat n'a de Local que le nom : en effet, depuis des années, localement, on revendique un poste de CPE, des postes d'AED supplémentaires, des postes d'enseignantes et enseignants supplémentaires pour doubler des classes ou avoir des effectifs moins nombreux, des postes de psychologues ou éducatrices et éducateurs spécialisés supplémentaires mais le CLA ne retient que la partie qui arrange le Ministère : les heures supplémentaires !

Pourtant un sondage auprès des collègues donne le ton : un petit tiers avoue que faute de mieux, le CLA est une forme de reconnaissance de leurs difficultés, que c'est mieux que rien. Que de toutes façons, on ne sera jamais intégrés dans une REP donc à tout prendre ... pour autant ils et elles sont en grande majorité opposés aux heures supplémentaires, mais leur conscience professionnelle et leur volonté de rendre service au maximum à leurs élèves

l'emportent chez certaines et certains sur les considérations de santé : ils espèrent encore qu'avec plus, ils et elles parviendront malgré tout à faire davantage, que c'est le prix à payer !

Ne serait ce pas la culpabilisation que l'on fait subir à toutes et tous les agents de la fonction publique ? Vous devez rendre service, assurer votre "mission", débrouillez vous avec les moyens que vous avez, même si votre santé est mise en danger et qu'avec les moyens qu'on vous donne vous serez de toutes façons empêchés de faire votre travail correctement !

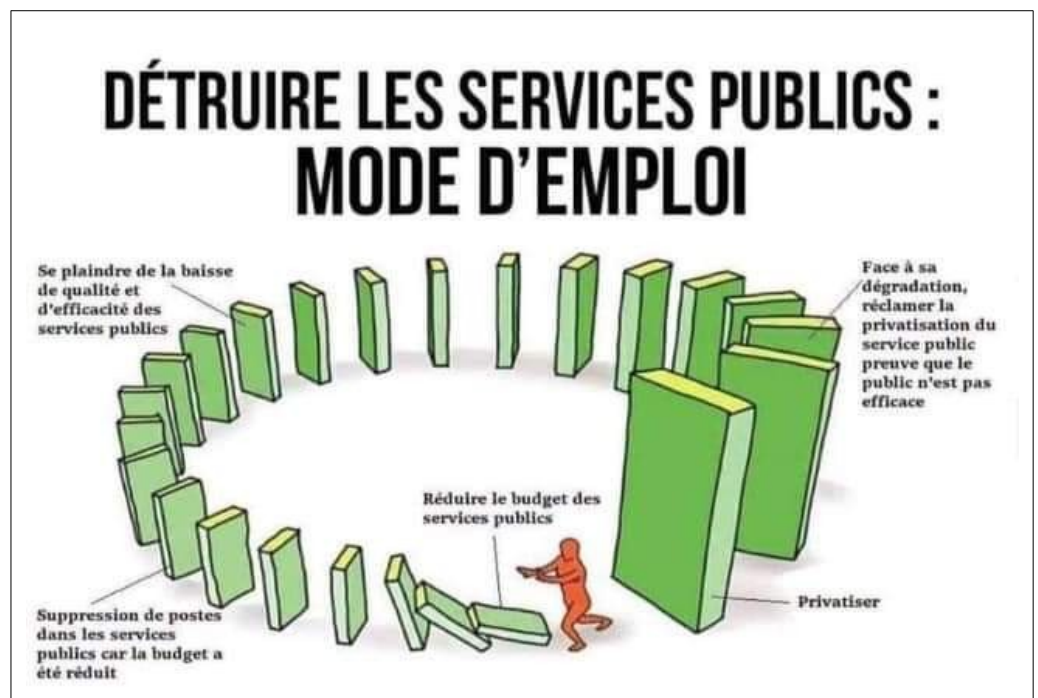
C'est la casse du service public : mise en concurrence entre établissements pour recevoir des miettes qui n'amélioreront en rien les conditions d'apprentissage et de travail. Le " donner plus (en personnels) à ceux qui ont moins " est piétiné et inversé : suppression de postes, économies de plusieurs centaines de millions d'euros et ensuite, on saupoudre d'heures supplémentaires pour les établissements qui méritent car ils ont présenté les bons projets ! C'est la double peine : vous êtes défavorisés, on continue de supprimer des postes mais on vous accorde des miettes si vous acceptez de travailler plus et si vous avez réfléchi à des projets ! Quelle discrimination et inéquité entre établissements dits favorisés et ceux dits défavorisés.

Bien entendu les critères de sélection et d'évaluation restent à l'appréciation de la hiérarchie donc pouvant être soumis à arbitraire, pas d'écoles primaires dans le CLA donc logique du réseau REP effacée ... et éventuellement établissements privés pouvant entrer en lice !

### Les CLA ne résoudront pas la lutte des CLASSES

Pour ça, il faut que tous et toutes les salarié.es du public comme des autres secteurs se mobilisent et imposent leurs choix pour stopper les économies qui remplissent les poches des plus riches à coup de subventions publiques sans contrepartie !

CGT Educ'Action 49



## Compte rendu audience DRH 31 mai 2021 : Dialogue social dans l'académie de Nantes DRH : « Nous avons la volonté de renouer avec un dialogue social fluide ».

Trois organisations syndicales (CGT Educ'Action, Sud Éducation, SNALC) ont été reçues en visio le 31 mai par le DRH de l'académie de Nantes accompagné de la cheffe de la DIPATE (Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement) et de l'adjointe à la cheffe de la DIPE (Division des Personnels Enseignants). Les trois organisations syndicales font le constat que le dialogue au sujet du suivi de situations de personnels est devenu presque impossible avec l'administration. De nombreuses demandes restent sans réponse et des mesures de ressources humaines urgentes ne sont pas prises, ce qui laisse les personnels dans des situations de grande vulnérabilité.

Concernant la CGT Educ'Action, si certaines réponses ont été données sur des demandes auprès des services, nous avons constaté que plus d'une vingtaine de courriers soit sur des situations individuelles, soit sur des demandes d'audience soit sur des demandes d'informations générales sont restés sans réponse depuis septembre !

Au-delà de l'absence de réponses, la CGT Educ'Action Nantes, représentée par ses deux co secrétaires, Karine Perraud et Bertrand Colas, ont voulu porter la discussion sur le fond des courriers: demandes d'audience sur le cadre de gestion des Non titulaires enseignant-es, CPE, PSYEN (revalorisation salariale, contrats à l'année, renouvellement) ; demande d'un GT sur la circulaire télétravail pour les agents ; conditions de travail et de rémunération des Agents Équipes Mobiles de Sécurité ; modalités d'attribution des ASA garde d'enfants par demi-journées ; Gestion académique des AESH par les établissements mutualisateurs ; critères d'attribution et budget académique pour l'octroi de la rupture conventionnelle ; transmission des documents suite au CTA ; questions des collègues d'experts pour décider des promotions des agents ...

Suite aux propos introductifs de la CGT Educ'Action sur l'ensemble de ces points, le DRH a de suite affiché qu'il ne souhaitait pas entrer dans une discussion de fond sur chacun de ces dossiers. Les seules réponses obtenues ont été que dans l'académie de Nantes, il n'existe aucun collège d'experts pour l'étude des dossiers de la promotion des personnels administratifs et techniques mais que cependant le recteur s'enquerrait des experts qu'il souhaitait pour faire ses choix (arbitraires !). Il a ensuite concédé que les documents du Comité Technique Académique seraient transmis ensuite. (c'était déjà l'accord qui avait été passé avec son prédécesseur !)

Pour le reste, M. Le DRH a d'abord précisé sa volonté de renouer avec un dialogue social fluide. Pour autant, nous

attendons de voir concrètement comment ce dialogue fluide va se mettre en place. Il a ensuite poursuivi par le récit d'une année particulièrement difficile, avec la crise sanitaire. La préparation de la rentrée se fait dans des conditions inédites. De plus, M. le DRH a pris officiellement ses fonctions au 15 octobre, il est donc légitime, selon lui, qu'il y ait un temps de découvertes de ses nouvelles fonctions. Si la CGT Educ'Action peut entendre le contexte, il n'expliquera pas à lui seul l'absence de réponses sur un certain nombre de dossiers. Nous attendons également la même bienveillance pour les collègues non-titulaires qui changent d'établissement tous les ans afin qu'un délai d'adaptation leur soit attribué, qu'ils-elles puissent bien prendre leur marque dans leurs nouvelles fonctions. M. Le DRH a aussi insisté sur le respect des instances : quand un courrier est envoyé et que la réponse est donnée en instance (CTA, CTSA, CAPA), il n'y a aucune raison de lui apporter une réponse. M. Le DRH s'est aussi dit surpris que certaines demandes émanent des

organisations syndicales sans que l'agent n'ait saisi les services. Il a ajouté que les services ne répondraient pas à des interlocuteurs-trices non identifiés et mandatés par l'organisation syndicale. Il est également nécessaire selon le DRH d'interpeller le Recteur et l'ensemble des services Ressources humaines (DRH et DIPE) afin d'obtenir une réponse. Il a fini par rappeler que le dialogue social était « consubstantiel aux principes républicains » : respect des personnes à qui l'on s'adresse, respect de ce qui est dit et de ce qui est fait ...

Sur l'ensemble de ces modalités de dialogue, la CGT Educ'Action a tenu à rassurer le DRH : nous concernant, chaque courrier est adressé à la fois au Recteur et en copie au DRH ainsi qu'aux services concernés par la demande, chaque courrier est signé nominativement par l'un des 3 co secrétaires accompagné d'une signature d'élu.es (CAPA, CCP, CTSA...), chaque courrier est respectueux des personnels et des codes inhérents à ce genre d'écrit. Pour autant, plus d'une vingtaine de courriers sont restés sans réponse. M. Le DRH, à plusieurs reprises, a voulu insister sur le respect des instances mais la loi de transformation de la Fonction publique, en mettant à mal le paritarisme avec la disparition progressive des CAPA, réduit d'autant les espaces de dialogue avec l'administration : comment dans ces conditions espérer davantage de fluidité ?

Cette audience est donc restée très formelle, nous nous sommes quittés sur l'espérance d'un dialogue social fluide dans l'académie de Nantes. Nous attendons désormais qu'elle soit suivie d'effets.

CGT Educ'Action Nantes



## Compte rendu CAPA avancement échelon

Des CAPA avancement d'échelon pour les certifié-es et Professeur-es des Lycées Professionnels ont eu lieu les 9 et 11 juin 2021. Tous les enseignant-es ayant un avis final exceptionnel sont promu-es au titre du vivier 1. Pour être promu-e au vivier 2, il faut avoir un avis très satisfaisant.

### Barème :

300 pts pour avis Très Satisfaisant et 200 pts pour satisfaisant  
+ 4 pts par item Excellent, 3 pts pour Très satisfaisant, 2 pts pour satisfaisant et 1 pt pour À Consolider

### Avancement accéléré du 6 au 7 pour les certifié-es

210 promouvables	63 Promu-es	dont 22 au vivier 1	et 41 au vivier 2
150 femmes - 71,4%	49 femmes - 77,8%	18 femmes - 81,8%	31 femmes - 75,6%
60 hommes - 28,6%	14 hommes - 22,2%	4 hommes - 18,2%	10 hommes - 24,4%

### Avancement accéléré du 8 au 9 pour les certifié-es

328 promouvables	98 Promu-es	dont 36 au vivier 1	et 62 au vivier 2
217 femmes - 66,2%	70 femmes - 71,4%	28 femmes - 77,8%	42 femmes - 67,7%
111 hommes - 33,8%	28 hommes - 28,6%	8 hommes - 22,2%	20 hommes - 32,3%

### Avancement accéléré du 6 au 7 pour les PLP

52 promouvables	16 Promu-es	dont 6 au vivier 1	et 10 au vivier 2
30 femmes - 57,7%	9 femmes - 56,25%	4 femmes - 66,7%	5 femmes - 50%
22 hommes - 42,3%	7 hommes - 43,75%	2 hommes - 33,3%	5 hommes - 50%

### Avancement accéléré du 8 au 9 pour les PLP

81 promouvables	25 Promu-es	dont 10 au vivier 1	et 15 au vivier 2
34 femmes - 41,9%	13 femmes - 52%	5 femmes - 50%	8 femmes - 53,3%
47 hommes - 58,1%	12 hommes - 48%	5 hommes - 50%	7 hommes - 46,7%

## Compte rendu CAPA Rendez vous de carrière

Cette année il y a eu 9 contestations examinées en CAPA pour les PLP et 11 pour les certifié-es. À noter que les élu-es ont dû demander à faire ajouter des dossiers envoyés dans les temps mais qui n'étaient pas présentés. Malgré des incohérences de l'appréciation finale de M. le Recteur (exemple : un collègue a eu 2 exceptionnels, 8 très satisfaisants, 1 satisfaisant et avis du Recteur : satisfaisant), le secrétaire général a écouté les différentes organisations syndicales mais n'a pris aucune décision. Il a dit que nos remarques allaient être transmises à M. le Recteur et que c'était à lui de modifier éventuellement l'appréciation finale. Nous encourageons les collègues à déposer un recours et à fournir copie de leur demande aux élu-es, qui peuvent ainsi être vigilant-es sur d'éventuelles anomalies ou oublis.

### Éléments statistiques :

#### Certifié-es :

Echelon	Total	Avis Recteur				
		Exceptionnel	Très satisfaisant	Satisfaisant	A Consolider	Non renseigné
6	199	20 soit 15%	92 soit 46,23%	71 soit 35,68%	3 soit 1,51%	0
8	327	33 soit 15%	155 soit 46,23%	124 soit 37,68%	4 soit 1,22%	0
9	380	124 soit 32,63%	182 soit 47,89%	58 soit 15,26 %	2 soit 0,53%	0

- 41 recours gracieux déposés
- 15 réponses favorables accordées par l'administration
- 11 recours reconduits pour examen par la CAPA (dont 2 initialement oubliés)
- Suite à la CAPA, 5 collègues ont obtenu une modification de l'avis final.

#### PLP :

Echelon	Total	Avis Recteur				
		Exceptionnel	Très satisfaisant	Satisfaisant	A Consolider	Non renseigné
6	54	7 soit 13 %	24 soit 44,4 %	19 soit 35,2%	2 soit 3,7 %	2 soit 3,7 %
8	79	10 soit 12,7 %	37 soit 46,8 %	29 soit 36,7%	0	3 soit 3,8 %
9	105	33 soit 31,4 %	45 soit 42,9 %	20 soit 19%	2 soit 4,9 %	5 soit 4,8 %

- 
- 19 recours gracieux déposés
- 2 réponses favorables accordées par l'administration
- 9 recours reconduits pour examen par la CAPA
- Suite à la CAPA, 4 collègues ont obtenu une modification de l'avis final.

#### Rappel de la procédure :

Dans les 30 jours qui suivent la notification, vous devez adresser une demande de contestation de votre avis auprès du recteur ou du ministère pour les agrégé-es. Le Recteur (ou le Ministre) dispose de 30 jours pour donner une réponse. Si vous êtes destinataire d'une réponse positive et que l'évaluation proposée vous convient, vous ne poursuivez plus votre recours. Si vous n'obtenez pas de réponse de l'administration cela équivaut à une réponse négative. Vous n'avez pas eu de réponse satisfaisante : vous disposez à nouveau de 30 jours pour faire un recours et saisir la CAP compétente qui doit se réunir entre la mi avril et la mi mai.

Pôle Elu-es CAPA CGT Educ'Action Nantes

## Un plan départemental de **formation** au rabais

**M**algré le contexte sanitaire, l'offre de formation n'a pas été repensée : la politique Blanquer continue de se déployer à marche forcée et se décline dans le plan de formation de la Mayenne ; les personnels manquent de liberté dans les choix de formation. La volonté est clairement affichée de restreindre la formation aux priorités désignées par le ministre : les savoirs fondamentaux que sont le français et les mathématiques, et nouveauté, l'école inclusive...

Les collègues devront à nouveau se contenter du minimum imposé par la politique Blanquer :

- Formations en constellations obligatoires. Rappelons qu'il s'agit d'une autoformation encadrée par un CPC (Conseiller Pédagogiques de Circonscription) ou bien un IEN (Inspecteurs de l'Éducation Nationale), et qui a vocation à être ensuite partagée avec l'ensemble des autres collègues. Ce format s'impose à tous les personnels et représente une charge de travail supplémentaire non négligeable pour les CPC, qui se retrouvent à endosser un rôle de contrôleur·euse plutôt qu'assurer leur rôle d'accompagnateur·trice....
- Pour la première fois, apparition de formations obligatoires intitulées « Accompagnement à l'école inclusive ». C'est semble-t-il la réponse qu'a trouvée le ministère face au stress croissant

des PE qui se heurtent aux difficultés de l'inclusion non préparée.

Savoirs fondamentaux et école inclusive sont bien les deux axes prioritaires et obligatoires qui illustrent la politique de Blanquer, et qui évidemment monopoliseront tous les remplacements de formation. Conséquences ?

Les Offres de Formation Collective et les Analyses de Pratique entre Pairs se verront réduites à peau de chagrin (seules 20 demandes d'APP acceptées sur 30 demandes en 2019/2020).

Et que dire de la formation des Professeur·es des Écoles Stagiaires, qui se fait sans remplacement ? Comment justifier une telle situation ?

En plus des 18h de formation hors temps de classe, un volet complémentaire propose des formations CANOPE, PSC1 ou magistère, qui ont lieu le mercredi, le soir après la classe, pendant les vacances scolaires, voire le samedi et le dimanche !

Les besoins du terrain ? Les attentes des professeur·es ? La question n'effleure pas la DSDEN.

Le plan de formation départemental de la Mayenne manque d'ambition et reflète la politique gouvernementale : restriction des choix de formation, restriction des libertés pédagogiques, stages pendant les vacances.... C'est ce que Jean-Michel Blanquer appelle l'école de la confiance !



CGT Educ'Action 53

### Congrès de la CGT Educ'Action 85 - Changement de secrétaire

**V**endredi 4 juin, s'est tenu le congrès du SDEN CGT Educ'Action de Vendée. Les syndiqué·es se sont réunis pour débattre de sujet d'actualité, faire le bilan du mandat qui s'achève et décider des orientations du syndicat pour les 3 prochaines années.

Des représentant·es de l'URSEN Académie de Nantes, de l'Union Départementale et de la Ferc Sup CGT de Nantes se sont joints aux congressistes. Les débats ont été très riches et de nouvelles perspectives ont été abordées, notamment pour 2022, année des élections professionnelles.

Un document d'orientation a été voté pour le mandat qui débute et une nouvelle commission exécutive de 12 membres a été élue. Le syndicat a aussi mis en place une commission financière de contrôle, composée de 3 élus, pour vérifier les comptes du syndicat tous les ans.

En fin de journée, la nouvelle commission exécutive a élu Hervé GUILLONNEAU qui succède à Caroline DROUVOT en tant que secrétaire général. Olivier LE BRUN a été réélu trésorier du syndicat.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à la réussite de ce congrès.

Le syndicat affirme tout son soutien aux nouveaux élu·es.



CGT Educ'Action 85

# Où ne sont pas les enfants des classes populaires dans les établissements scolaires nantais ?

Les sciences sociales ont depuis longtemps établi que l'institution scolaire comptait parmi les lieux décisifs de la reproduction sociale.

La ségrégation urbaine peut expliquer en partie les inégalités sociales entre les établissements de la métropole française mais le privé et l'Éducation nationale ont également une part, non négligeable, de responsabilité dans la construction des inégalités.

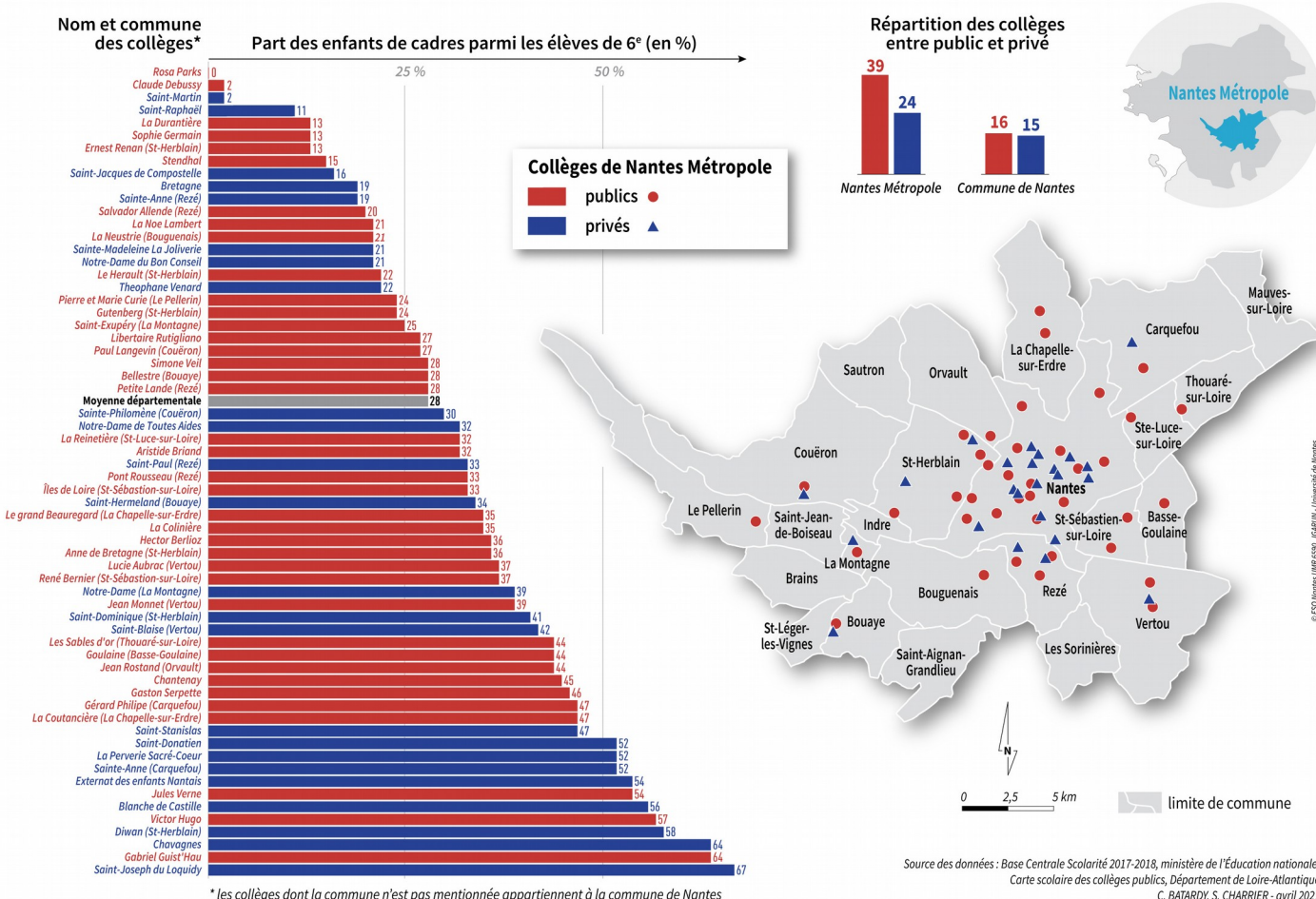
En France, « dans l'enseignement public, l'élève doit en principe être inscrit dans le collège du secteur », des demandes de dérogations sont possibles ... Il existe des motifs par ordre de priorité dont le suivi d'un parcours scolaire particulier comme CHAM (classe à horaires aménagés en musique), danse (CHAD), Sections internationale, Bilingues, sections sportives...

Dans son article « Comprendre les dessous de la carte scolaire (1/2) – Une forte ségrégation sociale entre collèges publics et privés », 2021, Cédric Huguée et Tristan Poullaouec, chargé de recherche CNRS en sociologie et maître de conférences en sociologie, nous dressent le constat suivant pour la métropole nantaise.

L'offre d'options ou de classes spécifiques, plus représentées dans les établissements de centre-ville, permettent aux familles de contourner la carte scolaire et donc de faire diminuer la mixité sociale. Un collège comme Debussey (à Bellevue, quartier populaire) n'a pas obtenu l'option chinois, italien... alors que Victor Hugo (Nantes centre) a ouvert une classe bilingue anglais-arabe ! Ces stratégies de choix d'options, encouragées par l'Éducation nationale qui répartit inégalement l'offre scolaire, sont des formes de distinction typiques des classes moyennes et supérieures. Les 39 collèges publics de Nantes Métropole (24 communes) à l'offre diversifiée autorisent beaucoup de dérogations à cette sectorisation alors que les 24 collèges privés n'y sont pas soumis !

C'est pourquoi les enfants de cadres sont surreprésentés dans les quartiers centre-ville de Nantes Métropole (Anne de Bretagne, public, Saint-Herblain), Victor Hugo et Guist'hau (public, Nantes) et Jean Monnet (public, Vertou) ou encore Gérard Philippe (public, Carquefou), et sous représentés dans les quartiers populaires (à Stendhal (public, quartier populaire Chêne des Anglais)) ou à La Durantière (public, quartier Durantière) d'autant plus quand

## Des disparités sociales importantes entre les collèges de la Métropole



un établissement privé est à proximité. Dans ces établissements cités, la proportion d'enfants issus des milieux populaires est inversement proportionnelle : 61% à Rosa Parks, 57% à Claude Debussy contre 10% à Guist'Hau, et 1% seulement à Chavagnes et Saint-Joseph du Loquidy". Sans surprise, les collèges privés figurent parmi les établissements les plus élitistes socialement.

Pour limiter cette fuite d'élèves la CGT Educ'action dénonce toutes les mesures accentuant l'iniquité scolaire, la dégradation des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. Elle refuse la suppression de postes de remplaçant-es. Elle revendique des effectifs ne dépassant pas 20 élèves dans toutes les classes (15 en éducation prioritaire) et que tous les personnels soient des fonctionnaires d'État titulaires.

De plus, la CGT Educ'action s'oppose à la réforme de l'éducation prioritaire qui n'a qu'un seul objectif : réduire l'éducation prioritaire au minimum tout en accentuant la concurrence entre établissements Réforme en expérimentation dans trois académies dont Nantes à la rentrée 2021. Les fameux « contrats locaux d'accompagnement » (CLA) nient les besoins des élèves, leur réalité sociale pour se concentrer sur un soi-disant « projet » soumis à l'arbitraire, facteur de pression sur les personnels et d'accroissement des inégalités. La CGT Educ'action refuse cette logique et revendique des critères objectifs, transparents, et reposant sur les difficultés sociales des élèves pour définir la carte de l'Éducation prioritaire et des moyens supplémentaires.

CGT Educ'Action44

---

## Suppression d'un poste d'infirmier-ère scolaire en Mayenne

### La santé : priorité absolue du gouvernement ...

**S**i la santé est la priorité absolue pour les citoyen·nes à l'heure de la pandémie, cela ne semble pas être le cas du Recteur de l'académie de Nantes.

En effet, comme réponse à la crise sanitaire, le Recteur n'a rien trouvé de mieux que de supprimer un poste d'infirmier-ère scolaire en Mayenne pour la rentrée prochaine. Ce sera la cité scolaire Réaumur Buron à Laval qui paiera donc les conséquences de cette décision budgétaire.

La Mayenne est un département rural et le troisième désert médical de France. Une personne sur trois n'y a pas de médecin traitant.

Certaines et certains des élèves de la cité scolaire Réaumur-Buron n'ont pour seul contact avec un personnel médical que ceux qu'ils ont avec leur infirmière scolaire. Par ailleurs si des comparatifs ont été effectués avec d'autres lycées de la région, on ne peut méconnaître les particularités du public du lycée Robert Buron qui accueillera à la rentrée prochaine 3 classes à dispositif ULIS, sans compter les nombreux élèves en situations de handicap en inclusion dans les classes dites ordinaires. À cela il faut rajouter un certain nombre d'élèves en situation de précarité sociale.

Il n'est pas acceptable pour la CGT Educ'action de faire reposer tout ce travail à la prévention et de suivi des élèves sur deux infirmières au lieu de trois actuellement.

Le service infirmerie de la cité scolaire a pu assurer jusqu'à 7500 à 8000 accueils par an. Sur le lycée Buron, les collègues enseignant-es, AESH, Aed, vie scolaire sont consterné-es. Ils et elles ont compris que c'est l'ensemble de la communauté éducative qui sera impactée. De nombreuses interrogations et inquiétudes : les infirmières scolaires pourront-elles assurer leur mission de prévention auprès des élèves ? Pourront-elles poursuivre les projets en lien avec les enseignant-es au sein des classes ? Pourront-elles poursuivre les interventions d'éducation à la sexualité ? Pourront-elles sortir du service pour intervenir dans les classes en cas d'urgence ? Un service infirmerie sera-t il assuré pour l'internat ?

Bien sûr cette suppression aura pour conséquences un recentrage sévère des missions et nous pouvons déjà anticiper les réponses à ces multiples interrogations.

Cette mesure est particulièrement choquante à l'heure du « quoi qu'il en coûte » présidentiel, particulièrement cynique au moment où les membres du gouvernement ne cessent de mettre en avant la priorité absolue de la santé. Dans le même temps le ministère a affiché sa volonté de demander à des enseignant-es d'encadrer les autotests en lycée, qui exigent pourtant un geste médical, car les personnels de médecine scolaire sont bien trop peu nombreux ! Le paradoxe pourrait prêter à sourire si la situation n'était pas si grave. La santé qui devrait s'afficher plus que jamais comme une priorité sera donc une fois de plus sacrifiée sur l'autel budgétaire.

CGT Educ'Action 53



## L'éducation 49 en grève et rassemblée devant l'inspection d'académie à Angers

Le mardi 25 mai, la CGT Éduc'action 49, la CNT 49 et Sud éducation 49 avait lancé un appel à la grève pour dénoncer les conditions de travail toujours plus difficiles ainsi que la dégradation annoncée pour la future rentrée : alors que le nombre d'élèves va augmenter de 45 000 nationalement, près de 2000 postes sont supprimés dans les collèges et lycées et les heures supplémentaires explosent ! en veux-tu en voilà !

Et tout ça alors que notre Ministre déclare à qui veut l'entendre que sa politique c'est "l'école de la confiance" !

Cette destruction massive du service public d'éducation ne vise que des économies faites par millions d'euros au détriment des personnels et des élèves ainsi que de leurs familles. Nous sommes aux portes de la maltraitance et nous ne l'acceptons pas.

Une dizaine d'établissements du Maine et Loire étaient mobilisés pour dénoncer les trop nombreuses heures supplémentaires, les collègues en poste sur plusieurs établissements qui sont épuisés ce qui pénalise la mise en place de projets, les effectifs en groupe réduits que l'on ne peut plus mettre en place faute de personnels, l'accueil indigne des élèves en situation de handicap ou bien allophones, les remplacements non assurés, les classes surchargées pénalisant automatiquement l'accompagnement des élèves en situation de décrochage, la précarité de nombre de personnels contractuels... et la liste serait encore longue.

Ce n'est pas cette vision de l'éducation émancipatrice et respectant l'égalité de toutes et tous que nous défendons ; ce n'est pas cette vision des services publics que nous défendons.

La situation de "coma artificiel" à l'hôpital est malheureusement elle aussi l'illustration criante (et même bien avant la pandémie) du mépris des dirigeants politiques et des grands patrons du privé qui se gavent d'aides publiques sans contrepartie aux dépens de toute la société.

Seule une mobilisation massive et déterminée de toutes et tous les salarié·es pourra changer cette situation révoltante.

Il faut lutter pour un véritable système public qui réponde aux besoins et supprime les inégalités au lieu de ne répondre qu'aux soucis de rentabilité dictés par celles et ceux qui nous exploitent !

CGT Éduc'Action 49



## La CGT Éduc en lutte avec les États Généraux des Migrations 72

Dans un précédent *Repères* (janvier 2021), il était question de la maltraitance subie par les élèves jeunes majeur·es, anciennement mineur·es non accompagnés·es.

La situation en Sarthe ne s'est malheureusement pas arrangée.

Par exemple, au LP de Château du Loir, un élève a deux patrons qui souhaitent l'accueillir en apprentissage dès la rentrée prochaine. Ce ne sera pas possible car la préfecture lui refuse un titre de séjour. D'autres ne pourront pas travailler alors qu'ils ont des propositions d'embauche.

Vont-ils devenir SDF, comme certain·es de nos ancien·es élèves ? Combien de mois d'attente et d'errance vont-ils·elles devoir supporter, à ne compter que sur la solidarité ? Pourtant ils et elles ne demandent qu'à être autonomes, après avoir reçu une formation qualifiante pour des secteurs en manque de main d'œuvre !

Les EGM (États généraux des migrations), qui regroupent nombre d'associations et de syndicats engagés pour la défense des étrangers, a organisé plusieurs actions publiques au Mans pour alerter l'opinion et pour demander au préfet de revoir sa position.

Le 1<sup>er</sup> mai, un stand des EGM était présent dans le village des luttes au Mans.

Le 12 mai, un point presse a été organisé.

Le 19 mai, une rencontre avec un député de la majorité présidentielle a été sollicitée mais sa porte est restée close, montrant le mépris avec lequel cet élu traite ses concitoyens. Lors de cette journée, les enseignant·es du département étaient invité·es à venir témoigner de leur expérience avec les élèves MNA (Mineur·es non accompagnés·es) et jeunes majeur·es. Plusieurs enseignant·es, dont un syndiqué CGT, se sont exprimés sur des cas concrets. Les participant·es ont étendu une corde sur laquelle étaient affichés les portraits des élèves victimes d'un refus de titre : 50 cas ont été recensés. Les médias locaux ont relayé l'information.

Le lendemain, un rassemblement se tenait devant la préfecture. Des familles accueillantes se sont exprimées sur leur action pendant qu'une délégation de 6 personnes était reçue par le secrétaire général de la préfecture. Les demandes de cette délégation portaient en particulier sur deux points :

\* les papiers d'identité, notamment les passeports biométriques que fournissent les jeunes majeur·es doivent être pris en compte.

\* si l'identité reste à prouver, le· la jeune doit disposer d'un laps de temps nécessaire pour obtenir des papiers d'identité, tout en étant dans la possibilité de suivre son cursus.

Les réponses apportées par la Préfecture ne sont pas satisfaisantes. C'est pourquoi, dans un contexte pré-électoral, chacun doit contribuer à alerter l'opinion sur la situation catastrophique dans laquelle se retrouve nombre de nos élèves. Il faut stopper cette précarité organisée.

CGT Éduc'Action 72

### Mobilisation des **AESH** du 3 juin, **la colère monte**

La CGT Educ'Action avec d'autres organisations syndicales, appelait à la grève le 3 juin. Cette journée s'inscrit dans la dynamique de mobilisation des 11 février et 8 avril.

Les AESH se sont à nouveau fait entendre le 3 juin dans les 5 rassemblements organisés dans l'académie.

Ils et elles étaient environ 300 à se mobiliser partout dans la Région.

Jean-Michel Blanquer, fidèle à sa posture, ignore totalement les revendications urgentes et légitimes des AESH. Aucun calendrier de concertation pouvant laisser croire à une intention du ministère de tenir ses engagements, sur l'amélioration des conditions d'emploi et la valorisation salariale des AESH, n'est prévu.

Le contexte de crise sanitaire multiplie les dérives qui frappent le quotidien des AESH, au mépris des textes réglementaires. Partout sur le territoire, ils-elles deviennent subitement indispensables à la gestion de la crise. On ne compte plus les témoignages de pressions hiérarchiques, d'absence de protection (masques, gel hydroalcoolique, auto-tests), de missions abusives ...

S'agissant des PIAL, la politique de gestion des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés enfonce le clou.

On déplace les AESH d'un établissement scolaire à un autre sans considération de leur profil et des besoins réels des élèves. L'émiettement des temps d'accompagnement, les changements d'affectations arbitraires sont vécus violemment par les élèves et détruisent le sens même du métier d'AESH. Les victimes de cette politique sont à tous les étages : élèves peu et mal accompagné·e·s, parents floués, enseignant·es abandonné·es, AESH épuisé·es.

Avec des CDD de 6 ans et des CDI de pacotille, l'état laisse des milliers de personnels dans la précarité alors que la nécessité de leur présence dans les écoles est une évidence. Il est temps de créer des conditions de travail dignes, respectueuses des missions confiées et des compétences des AESH avec un véritable statut de la fonction publique.

Qui peut faire un emprunt, louer un appartement, faire des projets, permettre à ses enfants d'étudier, avec 760€/mois ? Cette rémunération est tout simplement scandaleuse et met en lumière le manque de considération de notre gouvernement pour les métiers indispensables volontairement précarisés.

Cette réalité révèle l'immense malléabilité et adaptabilité exigée des AESH. Le "quoi-qu'il-en-coûte" présidentiel affiche pleinement ce choix.

**La coupe est pleine, la parole des AESH ne manquera pas de se faire entendre à nouveau dès la rentrée de septembre !**



#### Le Mans AESH : jour de colère

Le jeudi 3 juin, au Mans aussi les Accompagnant·es d'élèves en Situation de Handicap ont fait grève et se sont retrouvées pour exprimer leur colère. Elles étaient une centaine devant l'inspection d'académie accompagnées de quelques enseignant·es qui travaillent avec elles, un chiffre en augmentation par rapport aux journées précédentes de mobilisations des AESH et qui révèle que la colère monte.

Beaucoup ont pris le micro pour illustrer leurs conditions de travail : des salaires qui n'atteignent pas les 800 euros, une formation inexistante, des accompagnements d'élèves harassants, la course d'un élève à l'autre ou d'un établissement à l'autre et parfois même le refus de l'administration d'accorder le droit à faire un autre boulot en complément. Quelques enseignant·es ont aussi témoigné de l'importance du travail effectué par leurs collègues AESH dans leurs cours et ont exprimé que le mépris dont fait preuve le gouvernement à leur égard est un mépris qui touche tou·tes les salarié·es de l'Éducation Nationale et tou·tes les élèves.

Après une manifestation dynamique exprimant la volonté de salaires dignes, l'abandon des PIAL, et le ras-le-bol de la précarité, les AESH se sont dispersées contentes d'avoir crié leur ras-le-bol, en ayant noué des liens qui sont un gage pour de futures mobilisations.

CGT Educ'Action 72

Pôle Non titulaires CGT Educ'Action Nantes



## Question de droits :

### AESH et fin d'année scolaire

De nombreux et nombreuses AESH nous alertent sur la fin d'année scolaire. Cette période apporte son lot d'abus en tout genre. Quelques éléments de réponse aux situations les plus fréquentes et les textes qui permettent de se défendre

#### **Je suis AESH et on me dit que je suis redevable de mes heures connexes**

Ces heures connexes, inscrites dans le contrat de travail, sont à la disposition des AESH qui les utilisent en fonction des besoins dans le cadre de leur application d'après la circulaire 2019-090 du 5 juin 2019

**La CGT Éduc'action exige le respect strict de la circulaire : les AESH n'ont pas à rendre compte de ses heures à leurs supérieurs hiérarchiques.**

Pour rappel, elles comprennent : les concertations, les préparations, la participation aux Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) et leur rédaction, des actions de formation professionnelle.....

**Aucun texte n'indique que les AESH doivent justifier de l'utilisation de ces heures.**

#### **On me demande d'être présent-e pour réaliser des tâches administratives quand je n'ai pas d'élèves ou en Juillet et /ou en Août.**

Les missions exercées dans le cadre du contrat de travail d'AESH sont strictement énumérées par la circulaire n° 2017-084 . Les services académiques, les écoles ou les établissements, ne peuvent pas confier des tâches n'y figurant pas.

Elle définit trois missions :

Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne, dans l'accès aux activités d'apprentissage, dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

**La circulaire 2019-090 précise que "Les agents ne doivent pas se voir confier par les services académiques, par les écoles ou les établissements des tâches ne figurant pas dans les textes qui leur sont applicables."**

Donc, non les AESH n'ont pas à faire de tâches administratives, et ce sous aucun prétexte.

**La CGT Éduc'action exige l'application stricte des circulaires et invite les AESH à refuser de céder aux pressions inacceptables qu'ils ou elles rencontreraient.**



#### **Je suis AESH et lors du passage du Brevet/du Baccalauréat, on me demande de prendre en charge la surveillance d'une classe entière, d'élèves non notifié-e-s**

L'article 4 de la circulaire n° 2015-127 / ou 8-12-2020 précise les missions des AESH lors des examens : Secrétaire, assistance et missions de reformulation.

Pour certains troubles ayant une incidence sur la communication ou la relation à autrui, l'accompagnement par l'AESH qui suit habituellement l'élève peut être privilégié.

Donc NON, les AESH ne peuvent avoir la responsabilité de la surveillance d'un groupe d'élèves. Cette tâche ne fait pas partie du cadre de leur mission et ne respecte pas la circulaire ministérielle.

**La CGT Éduc'action invite à refuser toutes missions de surveillance.**

#### **Je suis AESH dans un PIAL, je n'ai plus d'élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire, on me réaffecte sur un autre établissement, est-ce normal ? Puis-je refuser ?**

**Vous êtes en PIAL :** il est possible que vous soyez réaffecté-e sur un autre établissement du PIAL auprès d'un ou des élèves notifié-e-s jusqu'à la fin de l'année.

**Vous n'êtes pas en PIAL :** on ne peut pas vous réaffecter sur un autre établissement sans avenant à votre contrat.

Quelle que soit la situation vous ne pouvez être déplacé-e-s sans un document écrit et signé. Un délai raisonnable doit vous être accordé pour pouvoir pallier à vos contraintes personnelles.

**La CGT Éduc'action demande à ce que l'expertise des AESH dans leur vision du handicap et la mise en place de projet pédagogique inclusif devienne une évidence et favorisée plutôt que de les déplacer arbitrairement.**

Pôle Non titulaires CGT Éduc'Action Nantes

### Toujours une direction de choc et les leçons à en tirer

Depuis trois ans, le proviseur du lycée Touchard Washington du Mans a déjà fait parler de lui pour ses méthodes : non aménagements de postes de collègues reconnu·es handicapé·es, distribution « punitive » de classes difficiles à certain·es collègues, propos sexistes ou discriminatoires... pour ne citer que quelques exemples. Cela ne doit rien à une quelconque vaillance de sa part, mais au silence complice de sa hiérarchie qui a systématiquement été sollicitée et qui ne l'a jamais désavoué.

Cette fin d'année scolaire a été de la même eau. Lors du mouvement des lycéen·nes contre le maintien des examens du bac en l'état, le proviseur a décidé unilatéralement et sans convocation de conseil de discipline, de notifier par courrier à 23 élèves une interdiction d'entrer dans l'établissement et une injonction à ne pas s'inscrire dans le lycée l'année prochaine. Une pratique entièrement hors la loi comme tout le monde le sait.

Dans la même semaine, un enseignant, qui avait été vu par des adjoints en train de parler à une de ses élèves présente dans un barrage filtrant, s'est vu, plus tard, sommé par le proviseur de sortir de son cours pour subir un « procès » à charge devant le proviseur et trois adjoints... évidemment sans autre témoin. Il a ensuite reçu par lettre du proviseur, un tissu de mensonges calomnieux, lui annonçant qu'une sanction allait être demandée au recteur.

Face à cela, quelques parents d'élèves se sont mobilisés pour défendre les élèves, et les enseignant·es ont très vite organisé un rassemblement devant le lycée pour protester contre le traitement arbitraire, diffamant et brutal du collègue.

Plus de 150 personnes, y étaient présentes, des enseignant·es en grève d'autres lycées venant aussi en soutien du collègue. À cette occasion il était

palpable que beaucoup d'enseignant·es étaient sensibles au fait que le comportement de ce proviseur n'était que la pièce avancée, d'une politique générale de mise au pas dans l'Éducation nationale ; « ces méthodes ça me parle » disait l'un d'eux.

Il faut dire que les réponses de la DSDEN et du recteur lorsqu'ils ont été interpellés par un courrier de l'intersyndicale n'ont pu que conforter l'idée que la hiérarchie était complice de ces procédés. La première, dans un message laconique, voulait rassurer les destinataires de sa lettre en disant qu'elle renvoyait les parents des 23 élèves sanctionné·es vers celui-là même qui les avait exclus en toute partialité et illégalité. Quant au Recteur, il n'a pas répondu aux collègues qui l'ont sollicité, ni au courrier de l'intersyndicale alertant sur les pratiques odieuses du proviseur.

Les temps sont durs au lycée Touchard Washington . Toutefois, les personnels peuvent être fiers de leurs mobilisations qui, depuis 3 ans, ont tout de même freiné les pratiques intolérables du proviseur qui joue les roitelets.

Mais une leçon doit être tirée par tous, c'est qu'à défaut de luttes générales contre le démantèlement de l'Éducation Nationale orchestré par Blanquer, il faut se préparer, partout, à se défendre contre cette politique autoritaire, dont le zélé proviseur de Touchard, n'est qu'un limier.

CGT Educ'action 72





## AG de la FERC Sup Nantes

Nos camarades de la FERC Sup Nantes se sont réunies le mardi 8 juin dernier dans les locaux de l'Union départementale de Loire-Atlantique en Assemblée Générale de leurs syndiqué-es.

Il est souvent usage d'inviter les secrétaires généraux des syndicats du champ professionnel proche lors de certaines réunions d'instances, aussi l'URSEN y était convié.

En 2019, l'URSEN a participé à la réactivation du syndicat FERC sup université de Nantes qui périclitait faute de militantes. Une petite équipe dynamique s'est formée et a relancé l'activité syndicale. Depuis les dernières élections, les camarades siègent dans certaines instances d'établissements, le Comité Technique, un CHSCT de site.

La particularité de l'université de Nantes, c'est que les lieux de travail sont éclatés géographiquement entre Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon et qu'elle est composée de plusieurs entités : les facultés, l'Ecole Centrale, l'IUT, les Services Communs de Documentation, ...

En début d'AG, le tour des établissements a montré qu'à l'Université comme dans l'Education Nationale, les constats sur la déliquescence du système de l'Education et de l'Enseignement Supérieure sont similaires et que notre activité revendicative y a toute sa place : des manques de personnels dans certains secteurs, des personnels placardisés ou en souffrance, la perte du sens du métier, l'autoritarisme de certain-es chef-fes, la casse du collectif de travail accentué par la mise en place du télétravail, la multiplication des précaires, l'absence de moyens. La dégradation du service public est présente là aussi comme ailleurs. Les camarades ont évoqué également la situation des étudiant-es qui s'est fortement dégradée depuis la crise sanitaire.

Même si l'ambiance n'est pas à la révolte chez les personnels, il y a ici et là des résistances et les camarades combattifs actionnent les leviers pour faire bouger les lignes en attendant un rapport de force plus favorable à nos revendications.

Après, les « classiques » d'une AG, bilan moral de l'année 2020-2021 et le rapport financier amendé, l'après-midi, la réflexion

a porté sur les perspectives pour l'année prochaine, avec un retour sur le terrain en proposant des tournées d'établissements. De nouveaux camarades se sont inscrit-es pour participer à ce militantisme de terrain. Un projet de formation commune avec notre syndicat sur les conditions de travail est aussi envisagé. L'idée est bien de mutualiser nos compétences et de croiser nos expériences pour développer la CGT et diffuser nos idées. La CGT Educ'action 44 a porté également la mise en place d'un collectif départemental FERC pour échanger et élaborer des actions communes ponctuellement, avec les syndicats de notre champ fédéral.

Deux débats et d'échanges ont clos cette journée. Le 1er sur les notions de « racisation, intersectionnalité, islamophobie, laïcité, quelle(s) orientation(s) pour notre syndicat ? ». L'objet de ce débat était que les camarades mandaté-es, élu-es ou délégué-es lors des instances nationales et fédérales portent bien, après un débat démocratique en son sein, la position de syndiqué-es de la FERC Sup de Nantes et non pas uniquement celle du bureau. Ces concepts et termes font débat parfois avec des discussions vives et prendre le temps de l'échange et affirmer un mandat clair paraissait important pour les camarades. Ceux-ci ont rappelé les statuts de la CGT et de la FERC Sup Nantes : « La FERC sup de Nantes réaffirme tout d'abord son attachement aux valeurs que fondent notre engagement syndical commun : l'antiracisme, la liberté de conscience, le féminisme, la laïcité ».

Pour les camarades, même si ce débat d'actualité peut avoir tout son intérêt, il ne doit pas ni nous éloigner de notre essence revendicative qui est la lutte des classes, ni nous fractionner... L'union des travailleuses et des travailleurs doit rester l'objectif de notre syndicalisme pour gagner sur nos revendications d'un monde plus émancipateur.

La journée s'est terminée par un échange autour de la commémoration des 150 ans de la Commune de Paris après le visionnage d'un documentaire « La case du siècle 1871, la Commune - Portraits d'une révolution » diffusé sur France TV5.



CGT Educ'action Nantes

# Contactez la Cgt Educ'action Nantes

Secrétaires académiques : Karine Perraud 07 71 68 37 58 / Hervé Guichard 06 47 99 61 00  
Bertrand Colas 06 23 33 67 99

Maison des Syndicats 1, Place Gare de l'Etat 44276 Nantes  
**nantes@cgteduc.fr – educactionnantes.reference-syndicale.fr**

## CGT Educ'action Mayenne

Secrétaires : Christine Pau 06 12 71 20 60  
17 rue St Mathurin 53000 Laval  
**53@cgteduc.fr cgteduc53.blogspot.fr**

## CGT Educ'action Sarthe

Secrétaire : Thomas Hubert  
06 43 98 65 63  
4 rue d'Arcole  
72000 Le Mans  
**72@cgteduc.fr**

## CGT Educ'action Loire-Atlantique

Secr. : Gaëtan Papillon 06 72 49 32 67  
Et Karine Perraud 07 71 68 37 58  
Maison des Syndicats 1 Place Gare de l'Etat  
44276 Nantes  
(permanences: mardi et mercredi,  
hors vacances scolaires)  
**44@cgteduc.fr**

## CGT Educ'action Vendée

Secr. : Hervé Guillonnet  
06 77 88 23 28  
16 Bd Louis Blanc BP 226  
85006 la Roche-sur-Yon Cedex  
**85@cgteduc.fr**

## CGT Educ'action Maine-et-Loire

Secr. : Alexandre Petit 07 69 48 10 22  
Bourse du Travail - Case 84  
14 Place Imbach 49100 Angers  
02 41 25 36 18  
(permanences: mardi après-midi,  
hors vacances scolaires)  
**sdencgt49@gmail.com**

## Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard guichardherve@orange.fr 06 47 99 61 00  
Sylvie Moreau sylvie.moreau0197@orange.fr 06 75 26 90 39  
Morgane Boyer  
Ronan Keromnès

## CAPA des ATRF

Sylvie Moreau sylvie.moreau0197@orange.fr 06 75 26 90 39  
Nadège Jouneau nadegejouneau@gmail.com

## CAPA des Secrétaires Administratifs/ves

A. Plessis elusadmin.nantes@cgteduc.fr 06 27 36 77 51  
Thierry Fourage

## CAPA des Adjoint.es Administratifs/ves

Patricia Berlaud elusadmin.nantes@cgteduc.fr  
Céline Moulin

## CCP des agents non-titulaires ATSS

Barbara Fouché barbara.fouche@hotmail.fr 06 52 25 86 07  
Céline Franco celyne.franco@gmail.com 06 18 88 25 95  
Marina Sanz

## CAPA des Adjoint.es Techniques

Salima Guedouar salima072@gmail.com 06 37 08 33 58

## CAPA des PLP elusplp.nantes@cgteduc.fr

Hervé Guillonnet 06 77 88 23 28  
Daniel Louargant 06 86 21 16 42  
Julien Lecrivain 06 74 36 39 75  
Karine Perraud 07 71 68 37 58  
Bertrand Colas 06 23 33 67 99

## CAPA des Certifié.es eluscertifies.nantes@cgteduc.fr

Laëtitia Bompays 06 76 58 89 21  
Ifig Lebreton 06 08 45 40 04

## CCP des enseignants, éduc., orientation non-titulaires

Gines Cervantes Lopez (titulaire) et Willy Mézille (suppl.)  
06 98 63 52 32 – nantes@cgteduc.fr

## CAPA des AED et AESH

Delphine Beloeil (AESH) titulaire  
nicolas.delphine@gmail.com 06 43 56 00 68  
Leo Bertholet (AED) suppl. nantes@cgteduc.fr 06 49 64 43 80

## CAPA des Adjoint.es Techniques

Salima Guedouar salima072@gmail.com 06 37 08 33 58